

## COMMISSION DE SUIVI DE SITE

**Société PPG France Manufacturing - Saultain**

Lieu : UD de Valenciennes

Date : Le 22 avril 2016

### Collège "Administrations de l'Etat"

|             |                             |
|-------------|-----------------------------|
| M. DEVIMEUX | Sous-Préfet de Valenciennes |
| M. PARENT   | Sous-Préfecture             |
| Mme BEUGNET | DREAL                       |

### Collège "Exploitant"

|            |     |
|------------|-----|
| Mme ORLEAC | PPG |
| M. LEDUC   | PPG |

### Collège "Collectivités"

|             |                   |
|-------------|-------------------|
| M. SOIGNEUX | Maire de Saultain |
|-------------|-------------------|

### Collège "Riverains"

|             |                         |
|-------------|-------------------------|
| M. CLERFAYT | Président CSS, riverain |
| M. BATON    | Riverain                |

### Personnes qualifiées

|          |         |
|----------|---------|
| M. DEMOL | SDIS 59 |
|----------|---------|

### Secrétariat de la CSS

|            |      |
|------------|------|
| Mme DUFLOS | S3PI |
|------------|------|

La séance est ouverte à 14 heures 05.

## I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur CLERFAYT remercie Monsieur le Sous-préfet de Valenciennes et les participants pour leur présence.

## II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement PPG à Saultain pour l'année 2015

### 1. Bilan d'activité

Madame ORLEAC rappelle que PPG fabrique des résines Ecoat, des pâtes Ecoat ainsi que des résines décoratives. Les volumes produits augmentent depuis 2009 et le site a récemment atteint un palier de production maximum, avec 40 000 tonnes de résines fabriquées par an.

En 2015, près de 4 millions d'euros d'investissements ont été réalisés sur le site. Un atelier de pâtes UVEB (des produits ne réagissant pas aux ultraviolets) a en particulier été créé pour une mise en service en janvier 2016.

Monsieur LEDUC ajoute que le stockage des solvants est en cours de remise à niveau. La pomperie a été délocalisée et 18 pompes vétustes ont été remplacées par des pompes qui présentent une meilleure étanchéité dynamique. En outre, les tuyauteries en acier ont été remplacées par des tuyauteries en inox, et les bacs de rétention ont été rénovées.

PPG a la volonté de continuer à renforcer la protection incendie du site, notamment en remplaçant certains équipements comme le groupe sprinkler et la centrale alarme. En outre, un système d'extinction automatique par gaz sera installé dans les salles de supervision.

Madame ORLEAC ajoute qu'un travail est également mené sur les effluents. Les chariots élévateurs du site seront remplacés par des chariots électriques, et certains brûleurs des chaudières seront changés afin d'améliorer les rejets atmosphériques. Enfin, il est prévu de rénover la ventilation des ateliers.

### 2. Bilan environnemental

Monsieur LEDUC observe que le site compte 39 salariés qui sont des équipiers dit de seconde intervention, formés spécifiquement pour mettre en œuvre les installations d'extinction incendie fixes et roulants afin de maîtriser les départs de feu. Un important plan de formation est déployé chaque année, avec 5 jours de formation pour chaque pompier, répartis sur 10 mois. De plus, une formation à la manipulation des extincteurs a été déployée pour tous les salariés.

Les exercices ont porté en 2015 sur :

- une opération en milieu confiné, dans un contexte de rayonnement thermique ;
- l'extraction d'une victime lors d'une intervention de maintenance dans un réacteur ;
- un incendie au niveau du stockage de produits toxiques, qui a montré qu'il était nécessaire d'améliorer la communication avec la cellule médicale et de prévoir l'installation d'une caméra thermique. Cependant, la communication avec les secours externes a été améliorée par rapport aux années passées et l'intervention des secours internes apparaît rapide.

Un test de dépollution par *venting* et *sparging* a été réalisé sur une partie de l'usine afin de déterminer les solutions envisageables dans le cadre d'un plan de dépollution du site. Ce plan sera envoyé en mai à la DREAL.

En outre, un dossier de servitude publique restreint l'utilisation de la nappe souterraine en aval du site.

Par ailleurs, le 20 novembre 2015 est survenu un déversement accidentel de 19 tonnes de produits non dangereux. Cet accident n'a pas eu d'impact environnemental.

Madame ORLEAC indique ensuite qu'un travail a été réalisé en 2015 sur les déchets. Le coût de traitement des déchets a diminué de 15 % alors que la production a augmenté de 3,73 %. L'objectif est de diminuer encore ce coût de 10 % en 2016.

Le flotateur de la station a été changé afin d'améliorer les rejets aqueux. Aucun dépassement significatif des analyses mensuelles, trimestrielles et semestrielles n'a été enregistré. Deux dépassements ont été comptabilisés sur les analyses journalières et hebdomadaires. La consommation d'eau apparaît quant à elle stable et reste inférieure au seuil de l'arrêté préfectoral. Un travail est également mené sur la consommation en énergie du site.

En outre, une non-conformité a été enregistrée sur une chaudière. Le brûleur a été changé pour corriger ce point. 90 % des prélèvements en matière de processus demandés par l'arrêté actuel ont été réalisés. Une mesure n'a pu être réalisée parce qu'elle porte sur une opération rare. Deux dépassements ont été enregistrés. Le premier portait sur un produit peu utilisé, et le deuxième s'expliquait par une erreur lors de la mesure.

### **III. Questions et échanges**

---

Monsieur DEVIMEUX demande comment les solvants arrivent sur le site.

Monsieur LEDUC répond qu'ils arrivent par camion.

Monsieur SOIGNEUX précise que les camions peuvent directement rejoindre PPG depuis l'autoroute depuis une dizaine d'années. Il constate par ailleurs que la communication entre la mairie et PPG est aujourd'hui beaucoup plus efficace que par le passé.

Monsieur PARENT demande si des modifications significatives sont envisagées en matière de sécurité pour 2016.

Monsieur LEDUC répond que les consignes relatives à l'accès du site ont été renforcées.

Monsieur CLERFAYT constate par ailleurs des nuisances dues à l'ouverture d'un accès pour les pompiers, qui est emprunté par des véhicules non autorisés et qui sert de décharge sauvage.

Monsieur LEDUC observe qu'aucun risque n'a été identifié pour le site sur ce point. Il serait néanmoins possible d'installer une barrière.

Monsieur DEVIMEUX s'interroge sur les tentatives d'intrusions sur le site.

Monsieur LEDUC indique qu'une intrusion a été suspectée en août 2015, mais n'a pas été confirmée.

Monsieur BATON demande si les salariés présents sur le site sont nombreux la nuit.

Monsieur LEDUC répond qu'environ une vingtaine de personnes travaillent sur le site la nuit.

Monsieur DEVIMEUX constate que le site ne semble présenter aucun problème.

*La séance est levée à 14 heures 55.*

Le Président de la CSS



Olivier CLERFAYT